



Votre partenaire  
d'investissement

78, avenue des champs-élysées  
75008 Paris, France  
Siret: 33892824500012  
Numéro RCS: Paris D 338928245

## FISCALITÉ

Votre attention se porte sur l'acquisition de contrat crowdfunding à l'étranger, ce document entend fournir les explications relatives à la fiscalité des revenus de votre investissement. Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter votre gestionnaire.

### QUAND?

La question de la fiscalité des revenus investis à l'étranger se pose lors de la matérialisation de revenus, pas avant. Cela signifie que tant que le montant total de vos encaissements ne dépasse pas celui de vos investissements, ces opérations sont considérées par l'administration fiscale comme des rapatriements de capital, et non des revenus.

### OU?

L'intégralité des pays européens sont liés par des conventions bilatérales en matière fiscale qui retiennent le principe de territorialité de l'impôt. Cela implique que l'impôt sera payé dans le pays dans lequel est née la création de richesse.

### COMBIEN?

**En vertu de la nouvelle réglementation en vigueur, et pour simplifier la démarche d'investissement, permettant ainsi à nos clients une vision précise de leurs revenus, nous ne publions, sur nos documents, commerciaux comme contractuels, que des revenus NETS, c'est à dire déduction faite de l'impôt qui sera à verser.**

### COMMENT?

Vous n'avez aucune formalité à effectuer. Le cabinet se charge des démarches en votre nom auprès de l'administration fiscale locale, du prélèvement de l'impôt à la source, et de son paiement.

**Un quitus fiscal vous est remis annuellement afin de justifier de ce paiement auprès de votre centre d'impôt.**